

## Briefing

Mai 2014

# Les gouvernements locaux et régionaux, au cœur des stratégies de réduction des risques

La réduction des risques de catastrophes désigne le **potentiel de la catastrophe**, en termes de vies humaines, des états de santé, des moyens de subsistance, des biens et services, qui pourraient se produire au sein d'une communauté ou une société, dans le futur<sup>1</sup>.

Les gouvernements locaux, en assurant la **provision des services essentiels** et de par leur proximité avec les citoyens, ont un rôle important à jouer dans la réduction des risques de catastrophe (RRC) et dans la sensibilisation et la conscientisation de leurs administrés pour réduire les risques. La **décentralisation** des pouvoirs politiques et techniques, est ainsi un préalable indispensable afin de donner aux autorités locales les moyens de leurs actions.

Dans plusieurs pays, les gouvernements locaux disposent d'**un arsenal légal** qui leur permet de réduire les risques de catastrophe comme par exemple les plans d'urbanisme ou d'occupation des sols. Ils ont la possibilité de déclencher le principe de précaution ou de vigilance pour anticiper et réduire les risques de catastrophes. Pour cela il faut que la RRC soit au centre des préoccupations locales.

Dans un monde de plus en plus urbanisé, **les concentrations des populations dans les villes augmentent considérablement l'impact des catastrophes** sur les personnes, ainsi que sur les biens matériels et l'économie en général, comme le montrent les exemples d'Istanbul, Kobe, Manille, Mexico, et la Nouvelle Orléans.

Les catastrophes naturelles sont souvent extrêmement coûteuses. Les villes non préparées mettent en outre bien plus longtemps à se rétablir, économiquement et humainement. Ainsi, investir dans la réduction des risques permet aux autorités locales et nationales de moins dépenser par la suite. Il est estimé qu'un dollar investi dans la prévention équivaut à au moins quatre dollars dépensés après une crise.

### Les membres de CGLU engagés sur le thème du risque

En 2008, lors du Conseil Mondial à Istanbul, CGLU a pris acte et adopté une position par rapport au thème des risques et de la réduction des catastrophes. Ce document réaffirme l'engagement des autorités locales du monde entier à **prévenir et réduire les catastrophes et à se mobiliser si nécessaire face aux urgences humanitaires**.

## Le cadre d'action de Hyōgo, 2005-2015

En 2005, 168 pays présents à Kobe, Japon, ont ratifié le **cadre d'Action de Hyōgo 2005-2015** qui vise à atteindre « une baisse substantielle des pertes en vies humaines et des dommages en biens sociaux, économiques et environnementaux dus aux catastrophes » à travers cinq actions prioritaires :

- Assurer que la réduction des risques de catastrophe soit **une priorité nationale et locale** avec une base institutionnelle solide pour la mise en œuvre ;
- Identifier, évaluer et contrôler les risques de catastrophe et **promouvoir les systèmes d'alerte précoce** ;
- **Utiliser les connaissances**, les innovations et l'éducation afin de consolider une culture de sûreté et de résilience à tous les niveaux ;
- Réduire les **facteurs de risques** sous-jacents ;
- Renforcer la **préparation aux risques** pour une réponse efficace à tous les niveaux.

## Les enjeux de la 3<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur la Réduction des Risques de Catastrophe

Sur la base de ce cadre d'action de Hyōgo, la Troisième Conférence Mondiale sur la Réduction des Risques de Catastrophe se tiendra à **Sendai, Japon, en mars 2015**. A cette occasion, sera élaboré un nouveau Cadre d'Action d'Hyōgo (HFA2) pour les dix prochaines années.

La Conférence Mondiale aura pour but de revoir la mise en œuvre du Cadre d'Action d'Hyōgo, de mettre en valeur les stratégies de réduction des risques mises en place aux niveaux régionaux et nationaux, et d'adopter un **cadre d'action post-2015**.

### Sessions préparatoires de la 3<sup>ème</sup> Conférence Mondiale

La première session préparatoire (PrepCom 1) se tiendra à Genève, en Suisse, les 14 et 15 juillet 2014.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://www.wcdrr.org/preparatory/prepcom1>  
Si vous souhaitez vous inscrire, merci de contacter le Secrétariat Mondial, et de consulter <http://www.wcdrr.org/majorgroups> (Date limite : 30 juin)

Les autorités locales forment **l'un des neufs Groupes Majeurs du processus préparatoire** de la Conférence. CGLU et ICLEI ont été invités par UNISDR à assurer la mission d'**Organizing Partners**, qui consiste à préparer et coordonner la participation des gouvernements locaux et régionaux aussi bien à la Conférence qu'aux deux réunions du Comité préparatoire, qui auront lieu à Genève, en juillet et novembre 2014.

Les autorités locales s'engagent dans le processus préparatoire de la Conférence avec pour but de renforcer leur rôle en tant qu'acteur fondamental dans les stratégies de réduction des risques. Les gouvernements locaux souhaitent que la question du risque soit intégrée à la question de la **planification urbaine et aux stratégies nationales urbaines et de réduction des risques**.

### Les six Plateformes Régionales pour la réduction des risques

De mai à juin 2014 se tiendront les six plateformes régionales.

- Du 19 au 21 mars 2014, Plateforme pour les Etats Arabes, à Aqaba, Jordanie
- Du 13 au 16 mai 2014, Plateforme Africaine, à Abuja, Nigeria
- Du 27 au 29 mai 2014, Plateforme Américaine, à Guayaquil, Equateur
- Du 2 au 4 juin 2014, Plateforme Pacifique, à Suva, Fidji
- Du 23 au 26 juin 2014, Plateforme Asiatique, à Bangkok, Thaïlande
- Plateforme Européenne (dates et lieu à déterminer)

**Des mécanismes locaux forts sont essentiels** pour réduire les risques et assurer le développement national et local. Au-delà de la réduction des risques, les autorités locales ont besoin d'avoir accès aux **ressources et aux capacités afin de mener à bien une stratégie cohérente**. Les engagements nationaux doivent ainsi se baser sur les besoins locaux, et ainsi inclure les autorités locales dans les Plateformes Nationales de réduction des risques. Le cadre d'action 2015 devra ainsi avoir l'ambition d'être **disséminé au niveau local, et d'inclure des indicateurs locaux**.

<sup>i</sup> Définition de l'UNISDR, [http://www.unisdr.org/files/7817\\_UNISDR\\_TerminologyFrench.pdf](http://www.unisdr.org/files/7817_UNISDR_TerminologyFrench.pdf), 2009